

	<p>SECTION</p> <p>DEL</p> <p>INDRE ET LOIRE</p>	<p>SECTION F.O.-DGFIP 37 DDFIP INDRE ET LOIRE 94 Boulevard Béranger 37 032 TOURS CEDEX 1 Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26</p> <p>Adresse mèl : fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr Site de la section : http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/</p>
---	--	--

CSAL (Comité social d'administration local) du 11 avril 2023

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du comité social d'administration local du 17 janvier 2023 (pour avis) ;
2. Organisation de la campagne déclarative d'impôt sur le revenu (IR) et d'impôt sur la fortune immobilière (IFI) (pour information) ;
3. Modification des horaires de l'accueil téléphonique des usagers (pour information) ;
4. Bilan de la formation professionnelle pour l'année 2022 (pour information) ;
5. Projet de plan local de formation professionnelle de l'année 2023 (pour avis) ;
6. Bilan du budget 2022 et présentation du budget de l'année 2023 (pour information) ;
7. Questions diverses.

Suite à l'annonce du décès de Thierry Durin, une minute de silence a été respectée par l'ensemble des participants au CSAL

1 - PV du 17/01/2023 adopté par FO-DGFIP 37, ayant seul siégé à ce CSAL

2. Organisation de la campagne déclarative d'impôt sur le revenu (IR) et d'impôt sur la fortune immobilière (IFI) (pour information) :

La direction informe qu'elle va rencontrer la presse locale, ainsi que la CAF pour encourager les usagers a déposé leur déclaration en ligne, à cette occasion, elle mettra l'accent sur l'accueil dans les France Service et par téléphone au Centre de Contact.

A compter du lundi 24 avril 2023 et jusqu'au 31 mai 2023, l'accueil du public se fera du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 avec ou sans rendez-vous et de 13h30 à 16 h uniquement sur rendez-vous pour tous les services implantés dans les centres des Finances publiques de Tours Champ-Girault, Chinon et Loches.

Pour tous les services implantés sur ces 3 sites, l'accueil téléphonique sera assuré du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16 h.

Cette année focus sur les fraudes :

- Pour lutter contre les usurpations d'identités, il va être demandé aux agents de réception de récupérer les numéros de téléphones portables des redevables. Ainsi, en cas de changement de RIB, une alerte sera envoyée sur le portable pour valider la transaction.

- Création de listes d'alerte quand une incohérence entre le RFR et le crédit d'impôt calculé sera détectée. Cela entraînera le blocage du virement sur le compte du contribuable et la création d'une lettre-chèque qui sera adressée dans les postes. Ces derniers devront contrôler la réalité du crédit avant de la rembourser.

Le seuil de contrôle des Crédits d'Impôt est abaissé à 7000€ à Tours et 7500€ à Loches et Chinon.

Délestage des Centres de Contact sur les téléphones portables de la Direction à partir du 17/04/2023.

3. Modification des horaires de l'accueil téléphonique des usagers

À compter du 1er juin 2023, les plages d'accueil téléphonique journalières vont donc passer de 5h30 à 6h00, positionnées de la manière suivante pour tous les services du département :

Horaires du matin	8h30 – 12h00 soit 3h30 du lundi au vendredi	30h00 sur la semaine
Horaire de l'après-midi	13h30 – 16h00 soit 2h30 du lundi au vendredi	

Ces nouveaux horaires ont été définis après avoir analysé les flux d'appels reçus et consulté les responsables des services des impôts des particuliers qui sont parmi les services qui reçoivent le plus d'appels.

La ToiP (service de communications qui utilise le protocole de réseau Internet) devrait arriver en 2023 à Tours et à Amboise. Les travaux préparatoires sont réalisés par la Direction Centrale, l'accord de principe a été donné pour Amboise, et est en attente pour Tours.

4. Bilan de la formation professionnelle pour l'année 2022 (pour information) ;

Le président indique que certaines formations seront obligatoires, dès lors que l'agent les a demandées.

Des salles ont été équipées de borne WiFi pour permettre aux agents de suivre les e- formations en dehors de leur service.

5. Projet de plan local de formation professionnelle de l'année 2023 (pour avis)

L'ensemble des formations proposées est répertorié dans SEM@PHOR.

On peut trouver dans cette application des e- formations directement accessibles, sans inscription préalable.

Vote : Pour : CGT, CFDT, Solidaires

Abstention : FO-DGFIP37

6. Bilan du budget 2022 et présentation du budget de l'année 2023 (pour information)

Au 31 décembre 2022, l'exécution budgétaire présente une baisse de 11,82 % par rapport au 31 décembre 2021.

Cette 'exécution budgétaire porte sur les principaux postes de dépenses suivants : les dépenses immobilières (53 %), l'affranchissement (17 %) et les frais de déplacement liés aux missions et aux formations (13 %).

On note pour 2022 :

- *une sensible diminution des « dépenses immobilières »* du fait de l'aboutissement du Nouveau Réseau de Proximité

- *la poursuite de la baisse des dépenses « métier »*,

L'ensemble des postes de dépenses « métier » est en stabilité (affranchissement, frais bancaires) ou en recul par rapport à l'année 2021. Les frais d'impression subissent une baisse notable par rapport à 2021 (-16 %)

- *un ralentissement des dépenses informatiques*,

Les dépenses informatiques ont connu une baisse globale de 13,47 % entre 2021 et 2022 .

- *une forte augmentation des « dépenses de fonctionnement courant »*

Les dépenses de fonctionnement courant affichent une hausse globale, avec une évolution contrastée selon les postes de dépense (baisse sensible des frais de transport, augmentation des achats de matériels et de fournitures, progression des frais de formation).

- *fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents (FACVT) :*

Une enveloppe de 86 085 euros (dont une dotation complémentaire de 1 646 euros) a été allouée à la DDFiP d'Indre-et-Loire pour financer des projets visant l'amélioration du cadre de vie au travail des agents. Ces crédits ont été entièrement mobilisés pour le financement des projets qui ont fait l'objet d'un accord majoritaire des représentants du personnel en CTL.

Les actions financées dans le cadre de ce budget ont toutes été menées à terme

- aménagement des espaces de convivialité,
- participation à l'aménagement de l'espace restauration du CDFIP de Loches
- acquisition de sacs à dos
- acquisition de plantes en pot,
- acquisition de bornes WiFi,
- formation aux gestes eco-responsables (sessions organisées sur 2023).

Travaux prévus en 2023

- réfection de la salle de convivialité du site de Chinon,
- mise en conformité de l'Hotel Particulier de Béranger,
- réaménagement des espaces de travail du SDIF et de la Trésorerie Amendes.
- remplacements des ouvrants du patio du site de Tours Champ Girault

7 Questions diverses :

Le règlement intérieur du CSAL n'est toujours pas établi. Dans l'immédiat, celui du CTL reste en vigueur.

Il a été demandé à la Direction de fournir aux organisations syndicales le calendrier des instances.

Le CDAS ne peut être tenu actuellement car son règlement intérieur n'a pas été établi par la Centrale.

La situation de SDIF a été évoquée par les syndicats et les agents du service venus en force pour alerter sur leur situation difficile et très dégradée, après la clôture du CSAL par le Président.

Vos élus **F.O.-DGFIP 37** en CSAL : Bénédicte Fouquet et Stéphane Galland